



Depuis l'entrée en vigueur de la « loi pour l'avenir professionnel » le 1<sup>er</sup> janvier 2020, **il vous revient de désigner l'organisme de formation bénéficiaire du « solde » de votre taxe d'apprentissage**, qui s'élève à 13% de la somme totale de taxe d'apprentissage acquittée par votre entreprise. Vous avez ainsi jusqu'au **31 mai 2021** pour effectuer directement votre versement à l'organisme de votre choix.

Plus que jamais, **l'école d'ingénieurs Polytech Orléans a besoin de vous** pour financer les investissements pédagogiques nécessaires à la formation et à la réussite des élèves ingénieurs. La crise sanitaire que nous vivons est l'occasion d'**accélérer notre transition numérique** en généralisant l'usage d'outils pour la formation hybride présentiel / distanciel (captation, diffusion, classes virtuelles, accès à distance d'outils de simulation). Elle nécessite également un **accompagnement spécifique d'élèves** en précarité numérique. Par ailleurs, **l'école poursuit le renouvellement et l'acquisition des matériels** professionnels utilisés par les élèves en travaux pratiques et en projet.

**Votre versement est à adresser directement par chèque ou par virement** à l'Agent Comptable de l'Université d'Orléans. Un reçu libératoire vous sera retourné pour justifier votre don auprès de l'administration fiscale. Pour tout accompagnement sur votre versement, contactez Laurence PHILIPPE par courriel ([taxe.apprentissage.polytech@univ-orleans.fr](mailto:taxe.apprentissage.polytech@univ-orleans.fr)) ou téléphone (02 38 41 72 91).

Votre fidélité contribuera à maintenir l'école parmi les grands établissements français de formation d'ingénieurs. Recevez mes plus cordiales salutations, et par avance, mes remerciements chaleureux pour votre engagement à nos côtés.

**Christophe LÉGER**  
Directeur de Polytech Orléans

Une fiche d'information (téléchargeable sur [www.polytech-orleans.fr](http://www.polytech-orleans.fr)) est jointe à ce courrier. Numéro d'habilitation de Polytech Orléans : **UAI 0451638L**. Merci de libeller votre règlement à l'ordre de : **Agent Comptable de l'Université d'Orléans**.

## Coupon-réponse à renvoyer pour assurer la traçabilité de votre versement

**Pour nous permettre de suivre votre versement, merci de compléter et de nous retourner ce coupon :**

- > par courrier à : Polytech Orléans, taxe d'apprentissage, 8 rue Léonard de Vinci, 45072 Orléans cedex 2
- > par courriel à : [taxe.apprentissage.polytech@univ-orleans.fr](mailto:taxe.apprentissage.polytech@univ-orleans.fr)

Entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**Responsable du versement de la taxe d'apprentissage dans l'entreprise :**

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Verse au titre de la taxe d'apprentissage à Polytech Orléans la somme de : \_\_\_\_\_ €.